



Nicolas FRANCK  
Président de l'APPEP  
[presidence@appep.net](mailto:presidence@appep.net)

À Monsieur Édouard Geffray  
Directeur général de l'enseignement scolaire

Paris, le 30 mars 2022

**Objet : Épreuve de philosophie, d'HLP et de «grand oral» du baccalauréat.**

Monsieur le directeur général,

Après les irrégularités et les dysfonctionnements qui ont gravement discrédité la session 2021 du baccalauréat, et qui ont conduit L'APPEP à demander la constitution d'une commission d'enquête parlementaire, nous nous adressons aujourd'hui à vous pour que soient garanties la sérénité et l'équité de la session 2022 de l'examen.

L'APPEP, instruite par les réponses des professeurs de philosophie au questionnaire annuel qu'elle leur adresse à la fin de chaque année scolaire, et respectueuse du travail des candidats vous adresse les demandes suivantes.

**Les sujets d'examen**

Bien que moins marquée que les deux années antérieures par la pandémie, l'année 2021-2022 n'a pas été une année normale. L'APPEP demande donc :

- qu'un sujet de dissertation et un sujet texte soient ajoutés à l'épreuve de philosophie (trois sujets de dissertation et deux sujets texte);
- pour l'oral de philosophie du deuxième groupe, que les professeurs de philosophie puissent indiquer sur les listes d'oral quelques textes courts sur lesquels le candidat pourra être interrogé.

**Les convocations**

Afin de faciliter le travail des correcteurs en une période particulièrement chargée et d'éviter de placer certains correcteurs dans des situations impossibles, nous demandons :

- que le nombre de copies à corriger figure sur les convocations;
- que l'épreuve de rattrapage, HLP ou philosophie, soit mentionnée sur les convocations à l'oral du second groupe.

**La correction dématérialisée**

L'APPEP demande avec insistance :

- que les copies soient convenablement scannées;
- que l'application utilisée pour cette correction fonctionne correctement;

- la garantie que les copies pourront être téléchargées au format pdf, corrigées hors-ligne et imprimées dans les établissements;
- la garantie que l'outil informatique ne soit pas détourné pour surveiller le travail des correcteurs;
- que les réunions d'entente et d'harmonisation en présentiel soient maintenues dans toutes les académies;
- que la procédure d'harmonisation de l'épreuve d'HLP respecte la bi-disciplinarité de la spécialité dans toutes les académies.

### **Le «grand oral»**

L'APPEP réitère son opposition à l'épreuve non disciplinaire de «grand oral» qui discrédite l'examen et déprécie le diplôme. Les aberrations constatées lors de la session 2021 confirment ses analyses. Le passage des épreuves de spécialité en mai ajoute à la confusion : il sera en effet impossible de préparer sérieusement l'épreuve. L'APPEP en demande donc la suspension pour la session 2022, et une redéfinition pour les années prochaines.

Si cette épreuve était maintenue, l'APPEP attend au minimum :

- que les jurys de grand oral pour les élèves passant la spécialité HLP soient tous composés d'un professeur de lettres et d'un professeur de philosophie;
- que les professeurs siégeant dans les jurys de grand oral soient déchargés dans toutes les académies d'un nombre de copies de philosophie calculé au prorata du nombre de jours où ils seront convoqués.
- que les professeurs convoqués pour évaluer l'épreuve écrite d'HLP, le grand oral et l'oral de contrôle aient enseigné HLP en Terminale;

Ces demandes raisonnables visent à garantir les conditions d'une évaluation sereine et équitable du travail des candidats. Nous espérons vivement qu'elles seront entendues et nous tenons à votre disposition pour vous les présenter complètement.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur général, nos respectueuses salutations,

*Nicola FRANK.*

pour le Bureau national de l'APPEP.